Contester une contravention pour abandon d'ordures ménagères

Par **Moi2**, le **13/11/2009** à **12:52**

Bonjour tous le monde.

Voilà, je viens de recevoir dans ma boite à lettres une contravention de 35€, je suis de Marseille.
Alors qu'il était environ 13h30 dans l'après midi, je finissais le ménage chez moi. Je place ma poubelle sur le pas de ma porte puisque je partais d'ici 30 min pour allez déjeuner au restaurant. J'ouvre la porte, plus de poubelle... un voisin qui ne doit pas aimer voir des poubelles sur son pallier me suis-je dis ? Je ne sais pas. Je pense que ce dernier a du la déscendre quand lui même descendait et qu'il a du mettre quelque part en bas, dans la rue, peut être au pied de l'immeuble ou je ne sais encore ou ! Ce qui est, c'est que la police est passée, à ouvert le sac, et me colle une contravention de 35€ pour abandon d'ordure ménagère sur la voie publique. Bon, ce qui est assez commique, c'est que n'arrivant jamais jusqu'à la fin du mois avec mes revenus, je ne sais pas par quel miracle je vais sortir 35€, a moins de ne plus manger pendant une semaine :((Image not found or type unknown je me demande donc comment je pourrais expliquer que je n'ai commis aucune infraction et que ce fait ne m'est pas imputable ? J'ai les instruction pour contester, mais je ne sais pas comment formuler ma lettre ? Sur quoi puis-je m'appuyer ? Comment puis-je faire comprendre que ce qui arrive est tout de même injuste ? Merci à vous d'avoir pris le temps de lire :-h Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés